

**INFILTROMETRIE > BBC**



Mesure de perméabilité à l'air

Détection de fuites

Diagnostic de Performance Energétique

Attestation d'achèvement de travaux

## Votre contact

**Mr Pierrick PIEFORT**

Portable 06 74 70 35 07

Mail : [ppiefort@e-maïdiag.fr](mailto:ppiefort@e-maïdiag.fr)



## Dans quels cas le test d'infiltrométrie est-il obligatoire ?

- L'obligation s'impose en maison individuelle et collectif d'habitation pour les BATIMENT NEUF d'une Surface Srt > 50m<sup>2</sup>.

## Quand dois-t-on réaliser un test d'infiltrométrie ?

- Il est souhaitable de faire réaliser un test intermédiaire au stade CLOS ET COUVERT, ce qui permet de prévenir des anomalies avant la pose des doublages intérieurs.

Le test final interviendra en fin de travaux avant le contrôle de conformité.

## Mode opératoire

- L'infiltrométrie consiste à mettre les locaux en dépression ou en surpression (par paliers allant de 10 à 50 Pa) à l'aide d'une porte soufflante ("Blowe Door") afin de détecter les endroits où l'air s'infiltré par les jonctions non étanches.
- Une dépression de 50 Pa provoquée par l'aspiration du ventilateur simule l'impact d'un vent de 32 km/h circulant autour du bâtiment.
- Ce test est réalisé selon la norme NF EN13829 et son guide d'application GA P50784 (qui seront remplacés à compter du 1er juillet 2016 par la norme ISO 9972 et son guide d'application associé P50-784).

## Préalables au contrôle

- Coordonnées complètes de l'immeuble à tester et n° de Permis de construire
- Caractéristiques techniques de l'immeuble
- Plans cotés
- Etude thermique complète au format informatique + fichier ".xml"
- Coordonnées d'un responsable du chantier apte à répondre aux questions techniques
- Certaines conditions météorologiques peuvent interdire la pratique d'un test de perméabilité à l'air:
- La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s soit 22 km/h et il ne doit pas y avoir de bourrasque trop importantes le jour de la visite.

## Où puis-je trouver un Mesureur Agréé ?

- Depuis le 1er janvier 2015, les mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments, réalisées dans le cadre de la RT2012, doivent être réalisées par un opérateur qualifié Qualibat 8711 ainsi reconnu par le ministère en charge de la construction.

## Que dois-je faire des résultats du rapport ?

- Tout d'abord, il faudra s'assurer que le rapport détermine un résultat réglementaire du test d'une valeur minimale de 0,6 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>) pour les maisons individuelles et de 1 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>) pour les logements collectifs.
- Le rapport une fois rédigé sera remis à la personne compétente qui procédera au contrôle final du bâtiment et vous délivrera l'attestation de conformité de fin des travaux.
- Attention, il ne faut pas confondre l'attestation de conformité RT2012 et la Déclaration d'achèvement des travaux à déposer en Mairie.

